

moovpacks
Avez-vous vu les derniers packs ?

Nos packs, accessibles de 4 500 F à 95 000 F, sont disponibles dans nos agences et points de vente.

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

moov no limit

groupe etisalat

N°706

du 13
 MAI 2014

Editorial

Par Koffi SOUZA



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Les élections européennes et l'Afrique

Lors du 4ème Sommet UE-Afrique qui a eu lieu à Bruxelles les 2 et 3 avril 2014, plus de 60 dirigeants africains et européens, ont débattu de l'avenir des relations entre l'UE et l'Afrique et ont tenté de renforcer les liens entre les deux continents. La déclaration à l'issue du sommet a souligné l'étroitesse des liens entre l'UE et l'Afrique, ainsi que l'attachement de tous aux valeurs partagées que sont la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'État de droit, la bonne gouvernance, ainsi que le droit au développement.

Pourtant les élections au parlement européen du 25 mai prochain ne s'annoncent pas bien pour l'Afrique. La crise économique qui se poursuit en Europe encourage les rétractations nationales. De plus en plus nombreux sont les citoyens européens qui pensent que leur pays ferait mieux solitaire que noyé dans le magma européen. Même les partis traditionnellement pro européens n'osent pas combattre le nationalisme renaissant.

Pourtant la seule voie possible pour l'Europe est le renforcement de l'Union et pas l'éclatement.

Mais, pour éviter cette dislocation, l'Europe doit sortir de ses certitudes technocratiques et retrouver le contact avec les peuples. Une nouvelle démocratie européenne doit émerger de la bureaucratie bruxelloise.

L'Afrique doit aider l'Europe à retrouver ce supplément d'âme que les pères fondateurs avaient su si bien insuffler à la construction européenne.

P.3 Autorisation à ratifier la Convention de New York du 20 décembre 2006

Le Togo s'inscrit dans le phénomène mondial de dissuasion contre les disparitions forcées

** Il ne doit donc plus avoir des détentions en secret*

P.7 Le genre
 Une approche souvent mal interprétée



Yacoubou Hamadou, Ministre des Droits de l'Homme

P.7 Accès des Pauvres aux Services Financiers
 L'octroi des crédits est effectif dans les institutions financières partenaires du FNFI

P.3 Seconde phase du Projet d'aménagement urbain du Togo
 Passées les études, cap sur la réalisation du 4^{ème} lac de Lomé

P.4 De la CEDEAO des Etats vers une CEDEAO des peuples / Sur initiative de Gorée Institute
 Des formateurs togolais formés en «*Stabilité Institutionnelle et Politique & Sécurité Humaine*»



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Autorisation à ratifier la Convention de New York du 20 décembre 2006 Le Togo s'inscrit dans le phénomène mondial de dissuasion contre les disparitions forcées

Late Pater

De plus en plus dans l'histoire des droits de l'homme, le langage des disparitions forcées fait son lit. Ici et là, des personnes sont détenues pendant des jours, semaines, mois ou années... avant que les parents ou les dirigeants de leur pays ne découvrent leur lieu de détention, en allant de commissariat en commissariat ou en activant les services de renseignements. Avec l'avancée du terrorisme transfrontalier, des cas d'enlèvement sont enregistrés. Des allégations de lieu de détention secret sont faites. Par moments, au plan interne, il y a des disparus qu'on ne retrouve jamais et certains de ces cas sont mis directement au passif du pouvoir politique, au nom de l'obligation de protection des citoyens. Au Togo, si les exemples ne courent plus les rues, ils ont secoué les forts temps des contestations sociopolitiques du début de la démocratisation. Aujourd'hui, l'ampleur du phénomène fait appel à la justice internationale. Le Togo, lui, n'a jamais été cité pour avoir franchi cette limite d'atteinte grave au droit à la vie. Mais le pays veut rester dans le phénomène mondial de dissuasion.

A compter de ce 9 mai 2014, à l'unanimité, les députés ont donné l'autorisation au Gouvernement à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006. Le texte a dû dormir dans les tiroirs depuis le 9 juillet 2010, date à laquelle le sujet a été approuvé en conseil des ministres. Il se veut un instrument juridique contraignant pour prévenir les disparitions forcées et lutter contre l'impunité du crime de disparitions forcées. Les textes antérieurs n'ayant entraîné qu'une obligation morale vis-à-vis des Etats. Et c'est la grande faiblesse du droit international.

L'innovation de la Convention de 2006 aura été la définition de la disparition forcée, entendue comme « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute forme de privation de liberté par des agents de l'Etat ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'Etat, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi ». Il ne doit donc plus avoir des détentions en secret. La Convention exige des parties signataires qu'elles placent les personnes privées de liberté dans des lieux officiellement reconnus, tiennent un registre des personnes privées de liberté, les autorisant à communiquer avec leur famille ou leur conseil, et leur garantissant l'accès aux autorités compétentes habilitées par la loi. Plus est, elle fixe l'organe de contrôle et de surveillance de son application. En 2010, l'Exécutif se vantait déjà d'une



Yacoubou Hamadou, Ministre des Droits de l'Homme

«manifestation éloquent d'assurer la protection du droit à la vie et de collaborer avec le mécanisme de surveillance et de contrôle».

Suivant la Convention, aucune circonstance atténuante, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état d'urgence ou de menace de guerre d'instabilité politique intérieure, ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée. Tout Etat partie doit ériger le concept en infraction dans son droit pénal, et assure à quiconque alléguant qu'une personne a été victime d'une disparition forcée le droit de dénoncer les faits devant les autorités compétentes, lesquelles examinent rapidement et impartialement l'allégation et, le cas échéant, procèdent sans délai à une enquête approfondie et impartiale. Il faut assurer la protection du plaignant, des témoins, des proches de la personne disparue et de leurs défenseurs. «Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une personne a été victime d'une disparition forcée, les autorités ouvrent une enquête, même si aucune plainte n'a été officiellement déposée», dit-on.

A fortiori, ceci exclut et punit les allégations fantaisistes. Désormais, on doit pouvoir établir à temps l'identité de la personne privée de liberté, la date, l'heure et l'endroit où la privation a commencé, l'autorité qui a procédé à la privation de liberté et celle qui en a décidé, les motifs, l'autorité qui contrôle la privation, le lieu de l'admission dans le lieu de privation, etc.

Au plan du contrôle et de la surveillance, il s'agit de se laisser contrôler dans la mise en œuvre de la Convention. Pour la cause, il est institué à l'international un Comité des disparitions forcées composé de dix experts de haute moralité, possédant une compétence reconnue dans le domaine des droits de l'homme, indépendants, siégeant à titre personnel et agissant en toute impartialité. Leur élection se fait au scrutin secret sur une liste de candidats désignés par les Etats parties parmi leurs ressortissants. Les membres du Comité sont élus pour quatre ans, rééligibles une fois. Tout Etat partie présente au Comité un rapport sur les mesures qu'il a

prises pour donner effet à ses obligations au titre de la Convention. Le Comité peut être saisi, en urgence, par les proches d'une personne disparue, leurs représentants légaux, leurs avocats ou toute personne mandatée par eux, ainsi que toute personne ayant

un intérêt légitime, d'une demande visant à chercher et retrouver une personne disparue. Et il demande à l'Etat partie de lui fournir, dans un délai qu'il fixe, des renseignements sur la situation de la personne recherchée. Encore que, au préalable, les organes compétents de l'Etat concerné aient été saisis, que la demande n'est pas déjà en cours d'examen devant une autre instance internationale d'enquête ou de règlement de même nature. Le Comité peut aussi, après consultation, demander à un ou plusieurs de ses membres d'effectuer une visite et de l'informer sans retard. Ce qui sera suivi de recommandations et observations. Bon à savoir, le Comité n'est compétent qu'à l'égard des disparitions forcées ayant débuté postérieurement à l'entrée en vigueur de la Convention. De même, le cas d'un pays ne peut y être présenté qu'après l'entrée en vigueur de la Convention à son égard.

Seconde phase du Projet d'aménagement urbain du Togo Passées les études, cap sur la réalisation du 4ème lac de Lomé

Dix mois après la signature de la convention de financement de la deuxième phase du Projet d'aménagement urbain du Togo (Paut II) – convention n°TG/FED/022-746 du 27 juin 2013 – entre les autorités publiques et la délégation de l'Union européenne au Togo, le programme en est aujourd'hui à la phase critique de l'étude de réalisation des ouvrages, à savoir la restitution du modèle mathématique du fonctionnement du système lagunaire de la ville de Lomé, estime-t-on de source diplomatique française. Un atelier tenu le 30 avril dernier au ministère de l'Environnement et des ressources forestières avait pour but la restitution du rapport d'études de modélisation hydrologique et hydraulique du système lagunaire de la ville de Lomé. Il s'agit d'établir des données précises sur le dimensionnement et le paramétrage des ouvrages et de prévenir le comportement du dispositif de gestion des eaux pluviales pour ainsi parvenir à maîtriser le drainage de cet important flux d'eau qui arrive dans ces zones à chaque épisode pluvieux. Ces études, telles qu'elles ont été instruites dans le premier volet du projet, aboutiront dans une seconde phase à la réalisation des ouvrages.

La consistance des ouvrages à réaliser dans le cadre de la deuxième phase de ce programme d'aménagement concerne essentiellement : l'excavation et l'équipement d'un quatrième lac d'une superficie de 15 hectares pour un volume de rétention de près de 300.000 mètres cubes; le remblaiement de plateforme au Sud du lac qui pourra ainsi faire l'objet de nouveaux aménagements



Une cas d'inondation paralysant tout accès à la zone portuaire (photo AFD)

urbains ; une interconnexion avec le lac Est afin de garantir l'équilibre hydraulique de l'ensemble du système lagunaire afin d'utiliser au mieux les capacités de chaque bassin ; la construction d'un exutoire ou canal de décharge vers la mer, à l'Est de la zone portuaire, d'une longueur de 4 500 mètres ; la construction d'un drain pluvial de 2 800 mètres le long de la frange Sud du quartier d'Akodesséwa Est ; l'assainissement collectif des quartiers environnants par 60 kilomètres de réseaux de drainage (caniveaux). Le coût du projet est de 43 millions d'euros sur 6 ans (dont 12 mois de clôture), environ 28,165 milliards de francs Cfa, dont 39,912 millions d'euros délégués à l'Agence française de développement (Afd). Les coûts liés aux expropriations seront pris en charge par l'Etat togolais.

Ces infrastructures hydrauliques permettront, d'une part, de réduire durablement les risques d'inondations par le drainage des zones urbaines ciblées, qui sont Kanyikopé, Akodesséwa-Kponou, Baguida, Akodesséwa-Kpota, Adamavo, Kagomé, Adakpamé, à

VERBATIM Par Eric J.

La valse des néo-partis a commencé

En moins d'un mois, deux partis politiques ont vu le jour au Togo. Ils viennent s'ajouter à la pléthore de formations politiques existant déjà. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, car, cela y va de la vitalité de la démocratie togolaise. Toutefois, une question essentielle est posée par les Togolais, à savoir, ce qu'apportent ces nouveaux partis.

En réalité, la création d'un parti politique répond d'un réel besoin d'une frange de la population à s'organiser autrement, à apporter un souffle nouveau dans la gestion des affaires de l'Etat et à combler un vide dans tous les secteurs d'activités socio-politiques et économiques du pays. Cela sous-tend le développement de nouvelles stratégies politiques axées sur un langage politique soutenu, cohérent, fiable et viable et des actions concrètes. Nécessairement, il faut présenter un programme de société charmeur qui fait rêver les populations dont l'unique vœu est de voir leurs conditions de vie s'améliorer et changer radicalement.

Malheureusement, nous ne sommes pas encore à ce stade. Les nouveaux partis politiques font exactement comme les anciens. Soit, ils naissent sous les cendres d'autres partis politiques, soit, ils arrivent pour exprimer le mécontentement de leur fondateur face à des anciens mentors avec qui ils ont rompu le pont. Du coup, leur programme de société n'est qu'une avalanche d'actes de vengeance qui reposent sur la politique politicienne. Il en existe aussi dont les actions se résument à du populisme outrageant.

Le point commun de tous ces néo-partis est de faire croire aux populations qu'ils sont leur espoir inférant que par eux le mieux-être est garanti pour tous. En effet, ils jouent tous sur le très faible degré de compréhension du langage politique des populations. Cependant, après leur création à l'approche des échéances électorales, comme c'est le cas aujourd'hui, ils disparaissent pour la plupart aussitôt après laissant derrière eux des «militants temporaires» à leur propre sort. Leur rôle régalién, celui de former les militants est abandonné au profit des déclarations politiques jusqu'à une nouvelle échéance électorale.

Que les potentiels promoteurs de nouveaux partis politiques prennent conscience des besoins réels des populations et non uniquement des enjeux politiques.

urbaine, visant à réduire la pauvreté à travers l'amélioration significative de l'environnement socio-économique et sanitaire des populations urbaines. Il est financé sur les ressources du 10^{ème} Fonds européens de développement (FED) et géré de façon opérationnelle par l'Agence française de développement (gestion des fonds, suivi et exécution des travaux). Ce financement vient compléter les 13,9 milliards de francs de subvention déjà octroyés par l'UE en 2007 pour la première phase du PAUT, dont Lomé et 10 autres villes secondaires ont bénéficié. La construction du système d'assainissement et de drainage de la ville de Lomé se traduira par la résorption des inondations récurrentes dans certains quartiers et donc, par l'amélioration générale des conditions de vie des populations urbaines.

Au total, plus de 300 000 habitants des quartiers de Kanyikopé, Akodesséwa Est (Kponou), Akodesséwa Ouest (Kpota) et Baguida... verront leur environnement amélioré, non seulement par le creusement du quatrième lac, mais aussi par la construction de plus de 60 km de caniveaux pour collecter les pluies. De plus, pendant sa phase de mise en œuvre, le programme offrira une opportunité importante d'emplois au bénéfice des populations et contribuera ainsi à la lutte contre la pauvreté dans ces mêmes quartiers, affirme-t-on à l'Agence française de développement. En 2010, les inondations ont fait, sur le plan national, 83 000 sinistrés et entraîné le décès de plus de 21 personnes.

Le Projet d'aménagement urbain du Togo est un programme élaboré par le gouvernement togolais dans le cadre de sa politique nationale

Le Togo dans les critères de convergence budgétaire de l'UEMOA Respect du taux de pression fiscale à fin 2013, fixé à 18,8%

Jean Afolabi

Au 31 décembre 2013, les indicateurs de convergence budgétaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) enregistrent une note juste à la moyenne. **Critères de premier rang.** Le solde budgétaire de base (norme > ou = à 0) n'est pas respecté, étant négatif ; il se chiffre à 44,9 milliards de francs Cfa. Tandis que la non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs est respectée. De même que la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs, en raison d'une non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs en intérêts et en principal. **Critères de second rang.** Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (norme < ou = 35%) est parfaitement respecté ; il est de

32,4% à fin décembre 2013, pour une norme communautaire de 35% maximum. Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes, rapportés aux recettes fiscales (norme > ou = à 20%) se situe à 19,1% ; il n'est pas respecté car étant inférieur à la norme communautaire qui est de 20% minimum. Contrairement, le taux de pression fiscale (recettes fiscales sur le PIB en pourcentage, norme > ou = à 17%) se situe à 18,8% à fin 2013 pour une norme communautaire de 17%. Ce critère est donc respecté.

Ainsi à fin décembre 2013, les critères du solde budgétaire de base et des investissements publics financés sur ressources internes ne sont pas respectés. Les autres indicateurs de convergence budgétaires ont été respectés.

En ce qui concerne le cadre macroéconomique, il demeure stable malgré la baisse du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimé provisoirement à 5,2% en 2013 contre 5,9% en 2012. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de la production agricole, notamment la production vivrière et la production de coton en liaison avec la baisse de la pluviométrie. Le niveau d'inflation demeure faible et se chiffre à 1,8% en conformité avec les objectifs de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le critère de convergence de l'UEMOA relatif au taux d'inflation. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'établit à 113,8 en décembre 2013 contre 111,8 un an plus tôt.

Pour éviter un surendettement rapide Des prêts extérieurs concessionnels recommandés aux autorités

L'effort déployé pour améliorer la gestion de la dette doit être résolu. C'est ce que suggère le Fonds monétaire international (Fmi) aux autorités togolaises. La gestion de la dette du Togo s'est nettement détériorée depuis le point d'achèvement de l'initiative PPTTE à la fin de 2010. Parallèlement, les niveaux d'endettement ont grimpé, en partie parce que l'Etat a reconnu d'anciens passifs. Par conséquent, un suivi très strict de

la dette existante, de même que la mise en œuvre rigoureuse d'une stratégie de la dette à moyen terme seront nécessaires pour contenir l'accumulation de la dette nouvelle et faire progressivement baisser les niveaux actuels de la dette.

En particulier, les autorités togolaises devraient rechercher uniquement de nouveaux prêts extérieurs concessionnels jusqu'à ce que leur capacité de gestion

de la dette se soit véritablement améliorée, conseille le Fonds. Même si les partenariats public-privé peuvent éventuellement débloquent le financement si crucial pour les infrastructures, les autorités devront adopter un solide cadre juridique et améliorer leurs capacités institutionnelles pour pouvoir tirer parti au maximum des avantages de ces dispositifs, tout en minimisant les passifs conditionnels pour l'Etat.

Entre les établissements bancaires de l'UMOA

Des prêts au rabais la 1ère semaine de mai au Togo

Au cours de la période du 29 avril au 5 mai 2014, sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), les banques et établissements de crédit du Togo ont enregistré 9,000 milliards de francs Cfa pour les prêts, en baisse, et 4,000 milliards pour les emprunts. Pour l'ensemble de l'Union, cela monte à 82,950 milliards pour les prêts, et autant pour les emprunts. Les prêts au Togo sont à une semaine pour 5,000 milliards, et à deux semaines

pour 4,000 milliards. A semaine, le taux moyen pondéré est fixé à 3,39%. Le taux minimum et le taux maximum sont respectivement à 3,03% et 5,50%. A deux semaines, le moyen pondéré s'est situé à 4,85%, le minimum à 4,50% et le maximum à 5,50%.

En termes de prêts, les établissements bancaires de la Côte d'Ivoire ont le plus enregistré, à 39,150 milliards. Ils sont notamment à trois mois pour 15,000 milliards. A cette échéance, les trois taux sont fixés respectivement

à 6,25%, à 5,00% et à 6,50%. En revanche, en termes d'emprunts, les établissements du Sénégal ont enregistré 38,700 milliards, dont 8,000 milliards à un jour. Là, le moyen pondéré est fixé à 3,19%. Le minimum et le maximum sont fixés à 2,50% et à 4,50%. La Guinée-Bissau n'a enregistré que des emprunts, à 0,500 milliard. Le Bénin a fait 2,500 milliards pour les prêts et 10,000 milliards pour les emprunts. Le Burkina Faso 6,000 milliards pour les prêts et 1,000 milliard

De la CEDEAO des Etats vers une CEDEAO des peuples / Sur initiative de Gorée Institute

Des formateurs togolais formés en «Stabilité Institutionnelle et Politique & Sécurité Humaine»

Tirée vers le bas par des politiques et des décisions souvent prises par les seuls chefs d'Etat – dans lesquelles les citoyens de la sous-région ne se retrouvent pas forcément –, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) a fini par tailler une place pour les actions de la société civile. Il revient donc légitimement aux organisations de la société civile d'occuper cet espace

élections qui préconisaient un renforcement des compétences des institutions et de la société civile togolaise afin qu'elles puissent contribuer à la pacification du pays et jouer pleinement leur rôle. Le Gorée Institute a choisi de contextualiser une série de formations dans les différents pays de l'espace CEDEAO. Avec cette précision que l'idée est née de la mise en place du Cadre de

renforcer le dialogue politique pour la résolution pacifique des conflits et de contribuer à la consolidation des processus démocratiques et des institutions. Aussi à Lomé, du 6 au 9 mai 2014, des acteurs locaux de la société civile et des membres du corps de la justice ont été renforcés dans les questions de stabilité des institutions pour renforcer la sécurité humaine. Cette formation entre dans le cadre du programme «Alliance



et de peser sur la gouvernance, au regard de la répétition des crises. Dans cette dynamique, Gorée Institute tire leçon de sa présence au Togo durant l'année 2013 où il a accompagné la société civile togolaise pour la tenue d'élections législatives crédibles et transparentes. Il prend appui sur les recommandations issues du rapport d'évaluation de la mission d'accompagnement pour les

Prévention des Conflits de la CEDEAO (CPCC), adopté le 16 janvier 2008. L'objectif est d'asseoir les fondements d'un Etat démocratique pour minimiser les sources d'instabilité, asseoir la stabilité des Etats et garantir la sécurité humaine. Le CPCC développe ainsi une stratégie centrée sur l'homme face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la région (pauvreté, violence, changement climatique, terrorisme international, mauvaise gouvernance, criminalité, etc.). Le Gorée Institute ajoute à la liste des raisons de cette instabilité, provenant de la gestion du pouvoir qui se caractérise dans la sous-région par une patrimonialisation du pouvoir avec des Présidents de la République qui ont des pouvoirs exorbitants ; un hyper-présidentialisme qui contraste sérieusement avec la faiblesse, voire l'inexistence ou la subordination des autres pouvoirs (législatif et judiciaire), violant le principe de la séparation des pouvoirs. C'est la faillite des institutions démocratiques, une menace sérieuse pour la paix, la sécurité et la stabilité. Au niveau de la gouvernance, le cancer de l'impunité, la corruption et le pillage des ressources des pays ont fini de consacrer l'effondrement de l'économie de plusieurs pays. D'où la paupérisation des populations qui peinent à se nourrir, à se loger de façon décente et à se soigner.

L'évolution du marché interbancaire de l'Union a été marquée, en mars 2014, par un recul du volume des transactions et une hausse des taux d'intérêt. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 103,3 milliards en mars 2014 contre 114,0 milliards en février 2014. Le taux moyen pondéré des opérations est ressorti à 4,21% en mars 2014, en hausse de 19 points de base par rapport à février 2014. Sur le marché à une semaine, le volume des opérations a diminué de 5,0 milliards, pour s'établir à 43,2 milliards au cours du mois sous revue. Le taux d'intérêt moyen à une semaine est ressorti à 3,41% contre 2,93% le mois précédent, indique la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

Le CPCC est important à ce point. Seulement, il reste un cadre peu connu des populations, des ONG et organisations communautaires de base, chefs traditionnels et coutumiers, malgré leur contribution à la paix. Le Gorée Institute a donc créé la passerelle pour que ces acteurs s'approprient le CPCC et participent à sa vulgarisation et à sa mise en œuvre. L'ambition étant de

des initiatives africaines pour la Paix et la Stabilité en Afrique de l'Ouest dont la phase pilote a débuté en juin 2013. Des actions de monitoring et de plaidoyer viendront compléter l'action du Gorée Institute. En ce sens, un monitoring a été réalisé en salle par l'administration d'un questionnaire aux différents bénéficiaires de la formation qui a permis de dégager des indicateurs du niveau de stabilité institutionnelle et politique et de sécurité humaine au Togo. Sur la base des huit thématiques développées et contenues dans le CPCC. Aux yeux de nouveaux formateurs, sur 5, le Togo a une note de 2,3 en «Démocratie et gouvernance politique», de 2,2 en «Droits de l'homme et règle de droit», de 3,2 en «Médias», de 2,1 en «Gouvernance des ressources naturelles», de 2,0 en «Gouvernance sécuritaire», de 1,6 en «Femmes, paix et sécurité», de 2,1 en «Promotion des jeunes» et en «Education à la paix». Un plan d'actions national est en élaboration pour des actions à mener en vue d'agir sur tel ou tel indicateur, tel sous-indicateur ou tel sous-indicateur.

En rappel, en tant qu'organisation panafricaine de la société civile, la mission du Gorée Institute est de contribuer à la mise en place de sociétés paisibles, justes et autosuffisantes en Afrique, de renforcer le dialogue politique pour la résolution pacifique des conflits, de contribuer à la consolidation des processus démocratiques et des institutions, d'encourager la créativité artistique, sociale et économique. Le Gorée Institute réalise sa mission par la recherche, la facilitation et l'intervention, et travaille en étroite collaboration avec les instances régionales et sous régionales africaines, les organisations de la société civile africaine et les citoyens africains.

En Côte d'Ivoire

La BOAD soutient la réalisation de l'Hôtel «NOOM Abidjan»

Au terme d'un accord, le 7 mai 2014, avec le groupe TEYLIOM International, la Banque ouest africaine de développement (Boad) met à la disposition de la société Chain Hôtel Abidjan SA, filiale du groupe, un montant de 6 milliards de francs Cfa pour le financement partiel du projet de construction d'un hôtel 4 étoiles à Abidjan. D'un coût global prévisionnel de 29 milliards de francs, cet hôtel comptera 179 chambres de divers standings. Il sera réalisé dans un environnement marqué par l'ambition des autorités

ivoiriennes de renforcer et de moderniser le parc hôtelier du pays, afin de promouvoir davantage la destination Côte d'Ivoire, indique un communiqué de la banque. Son ouverture à la clientèle est prévue dans le courant du deuxième trimestre 2016.

Au-delà du futur Hôtel «NOOM Abidjan», la Boad accompagne le groupe TEYLIOM INTERNATIONAL dans le cadre du déploiement de son réseau hôtelier, en cours d'implantation

dans douze pays d'Afrique occidentale, centrale et de l'Est. En janvier 2014, la banque avait déjà octroyé un prêt de 3,5 milliards de francs au groupe pour la construction de l'Hôtel «NOOM Cotonou», au Bénin. Le prêt de 6 milliards de francs CFA octroyé à la société Chain Hôtel Abidjan SA porte à 557 milliards de francs le volume global des engagements de la Banque en Côte d'Ivoire, dont 257 milliards de francs au titre du financement du secteur privé.

FOOTBALL/CAN U20/ ELIMINATOIRES

Le Togo chute devant le Maroc 0-2

L'équipe nationale du Togo s'est inclinée 2-0 face à son homologue du Maroc dimanche au stade municipal de Lomé en match aller comptant pour le deuxième tour des éliminatoires de la CAN U20, 2015.

Les Togolais qui avaient une obligation de résultat à domicile sont tombés sur une sélection marocaine plus aguerrie qu'eux. Malgré une entame de jeu à leur actif, les Eperviers juniors feront preuve de maladresse devant les buts marocains. Et ce sont les visiteurs qui en profitent pour inscrire leur premier but à la 34' par l'entremise de Ashraf Achaoui. Le joueur de Standard de Liège profitait d'une mésentente entre les défenseurs togolais pour marquer.

De retour des vestiaires, les Togolais essaient de corriger en vain leurs lacunes. Adam Fazazi, le coach togolais qui s'est rendu compte de la friabilité de son attaque procède à des changements qui ne porteront pas leurs fruits.

Entre temps à la 53', Slim Belkhouas, l'arbitre de la partie, critiqué par le camp togolais pour ses décisions controversées, accorde un penalty aux Marocains que Nabil Jaadi s'empresse de transformer.

Les Togolais qui ont véritablement manqué de mordant en attaque disposent de deux semaines pour corriger leurs lacunes avant le match retour qui est prévu au Maroc entre le



23 et 26 mai 2014.

Mali, Maroc et Egypte prennent une option

Le tour aller des éliminatoires de la CAN 2015 des U20, qui aura lieu au Sénégal, a également permis à des équipes comme la Zambie, le Ghana, le Mali, l'Egypte, le Maroc ou encore l'Afrique du Sud de largement s'imposer et d'entrevoir une qualification pour le 3e et dernier tour.

Débuté samedi, le 2e tour des éliminatoires de la CAN 2015 des moins de 20 ans a donné l'occasion au Mali de prendre une option à l'issue du match aller. Les Aiglons se sont largement imposés face au Burkina Faso sur le score sans appel de 3-0. La Ghana et la Zambie ont fait de même respectivement face à la Sierra Leone et au Mozambique. De son côté, la RD Congo a obtenu le nul lors de son

déplacement au Malawi.

Les rencontres se sont poursuivies dimanche avec la victoire du Maroc au Togo sur le score de 2-0. L'Egypte et le Cameroun en ont fait de même respectivement contre le Soudan (3-0) et le Burundi (1-0). La Tunisie a ramené le nul face à la Libye (1-1) alors que le Côte d'Ivoire a été battue par le Liberia. Les matches retour sont prévus les 24 et 25 mai.

RD CONGO/

TP Mazembé, le titre endeuillé

De graves incidents ont eu lieu dimanche à Kinshasa en marge de la rencontre entre l'AS Vita Club et le TP Mazembe, terminée avant terme sur la victoire (0-1) et le titre des visiteurs. Un premier bilan fait état de 15 morts et 21 blessés.

Le bilan humain s'annonce lourd. Un premier communiqué officiel du ministère de l'Intérieur, lu dimanche soir à la télévision nationale, fait état de 15 morts et 21 blessés. Le titre du TP Mazembe, obtenu dimanche

au stade Tata Raphaël sur le terrain de l'AS Vita Club, a été accompagné de débordements meurtriers. Tout s'était pourtant bien passé sur le terrain. "Personne, dans la formation des Moscovites, n'a contesté cette nouvelle victoire des partenaires de Kimwaki. Et la rencontre elle-même s'est déroulée en toute sportivité, de sorte que l'arbitre n'a eu aucun mal à la diriger", peut-on lire sur le site officiel du TP Mazembe, qui retrace les faits survenus dimanche autour de la rencontre.

"C'est du côté du pourtour, que des fauteurs de troubles ont encore eu un comportement honteux. Les jets de pierre avaient provoqué une première interruption de la partie à l'entame du dernier quart d'heure. Puis ils ont récidivé et le match a dû être arrêté à la 3eme minute du temps additionnel, alors que Solomon Asante s'apprêtait à tirer un corner pour le TPM", poursuit le site.

Les violences ont redoublé. "Gaz lacrymogènes, horribles bouscula-

des entraînant des blessures graves : il n'était plus possible de reprendre le match. Il aura fallu plus d'une demi-heure aux joueurs, staff et officiels pour pouvoir enfin quitter la pelouse", indique encore la même source. Dans la confusion, de nombreux spectateurs se sont alors rués vers les portes de sortie. Un mur du stade se serait écroulé, du côté de l'ex avenue du 20 Mai, et l'une de ses portes d'accès aurait été endommagée.

FIFA/

Blatter candidat pour un cinquième mandat

Le Suisse, qui a fêté récemment ses 78 ans, a annoncé vendredi qu'il serait candidat à sa propre succession à la tête de la FIFA. Un choix qui va à l'encontre de ses dernières déclarations, dans lesquelles il avait indiqué qu'il ne souhaitait pas se représenter.

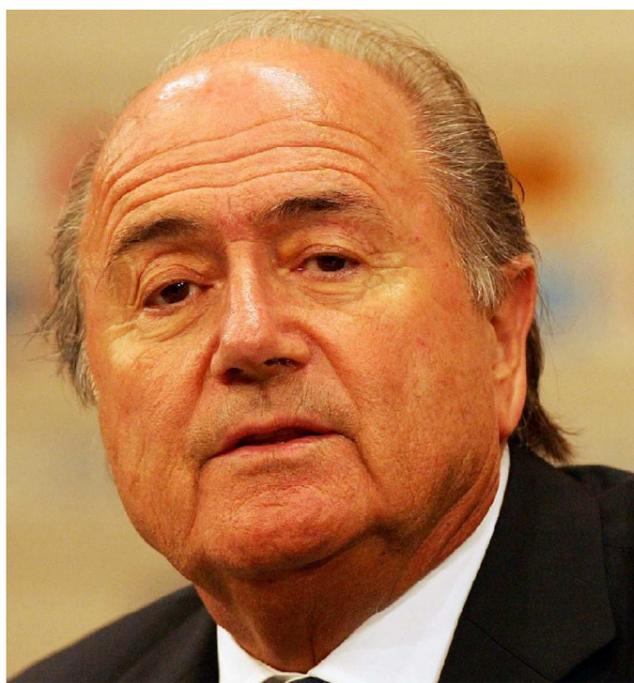
"Mon mandat arrive à son terme, mais ma mission n'est pas terminée". Ces mots, extraits d'un entretien au quotidien suisse Blick, sont signés Sepp Blatter. Après 16 ans à la tête du football mondial, le Suisse a donc décidé de briguer un cinquième mandat, et de mettre un terme aux spéculations qui entourent son éventuelle candidature.

Alors que le Mondial brésilien approche à grand pas, Sepp Blatter doit faire face à un flot de critiques permanent. Tantôt montré du doigt pour l'éventuelle corruption de la FIFA lors de l'attribution de l'édition 2022 au Qatar, tantôt insulté par Romario

suite aux problèmes sociaux que connaît le Brésil, le dirigeant helvète ne fait plus l'unanimité, loin de là.

À un an du scrutin, Sepp Blatter peut néanmoins compter sur l'absence de véritables adversaires pour espérer poursuivre son règne à la tête de la FIFA. L'institution n'a jamais été autant fragilisée, et il sera attendu au tournant si jamais il est réélu.

Côté français, une candidature est déjà acquise : Jérôme Champagne (55 ans), est le premier candidat déclaré à cette élection. Le diplomate français connaît bien la FIFA (il y a resté entre 1999 et 2010), ainsi que le football mondial (il a été conseillé à la Fédération de Palestine de football, à la Fédération de Chypre du Nord de football ou encore au club congolais du TP Mazembe). Mais, c'est la décision de Michel Platini qui est la plus attendue. Le président de l'UEFA, qui a affirmé être la "seule personne qui peut battre Sepp Blatter", attend la fin de la Coupe du



monde 2014 pour donner une réponse à cette interrogation. L'ancien joueur de la Juventus n'a pas en-

core tranché entre une campagne pour la direction de la FIFA, ou continuer à la tête de l'UEFA.

FOOTBALL/

Barça : Song vers Liverpool ou Manchester United ?

Après deux saisons passées au FC Barcelone, Alex Song n'est pas parvenu à s'imposer au sein du club catalan. Le milieu de terrain pourrait faire ses valises lors du mercato.

Pour sa 2e saison en Liga, Alex Song n'est pas parvenu à gratter d'avantage de temps de jeu et a encore dû se contenter d'entrées en jeu en fin de parties et de rencontres sans grand enjeu. Une situation qui dure depuis l'arrivée du joueur de 26 ans et devrait amener l'international camerounais à migrer vers d'autres lieux lors du mercato d'été.

D'après The Mirror, le milieu de terrain pourrait faire son retour en Angleterre. Liverpool et Manchester United seraient notamment sur l'ancien joueur d'Arsenal et pourraient mettre 10 millions d'euros sur la table pour tenter de s'attacher ses services. Les Reds tiendraient même la corde, puisqu'ils vont participer à la Ligue des champions la saison prochaine, au contraire de Mancunians méconnaissables pour cette année sans Alex Ferguson comme manager.

Une thèse qui prend du sens avec les dernières déclarations du Lion Indomptable qui n'a pas caché qu'un départ était envisageable, surtout que la club catalan entend dégraisser son effectif. Et pour lui, l'Angleterre est la seule piste envisagée. "Si je pars de Barcelone, ce sera pour revenir en Premier League", a-t-il fait savoir.

FOOTBALL/

Gervinho nommé ambassadeur de "protège le goal" par l'ONUSIDA

L'ONUSIDA, programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, a nommé le footballeur international ivoirien Gervinho, comme son nouvel ambassadeur dans le cadre de sa campagne "Protège le goal", annonce un communiqué parvenu à l'APS.

"C'est un honneur pour moi de représenter l'ONUSIDA dans cette importante campagne et je vais faire de mon mieux pour sensibiliser les jeunes, spécialement en Afrique", a déclaré Gervinho.

Il s'est engagé à soutenir les efforts de l'ONUSIDA pour une génération sans sida, en s'engageant à répandre le message sur la prévention du VIH, notamment parmi les jeunes, souligne le texte.

S'appuyant sur l'importance du sport et de la culture chez les jeunes, la campagne "Protège le goal" a pour objectifs de "sensibiliser au VIH, promouvoir la prévention au VIH parmi les jeunes et s'assurer que les 15 millions de personnes éligibles à un traitement qui leur permettra de rester en vie, puissent y avoir accès d'ici 2015", souligne le texte.

Gervinho, de son vrai nom Gervais Yao aka Kouassi, a signé l'engagement "protège le goal", avant de remettre son fameux maillot "N° 27" au Directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé, lors d'une rencontre à Rome (Italie).

"Je suis convaincu que Gervinho avec son charisme et sa notoriété, pourra sensibiliser des millions de jeunes Africains", a déclaré M. Sidibé.

"Une diminution de 39% est observée sur la prévalence du VIH chez les jeunes âgés de 15-20 ans entre 2001 et 2012" en Afrique, ce qui représente une évolution importante, selon l'ONUSIDA.

moovradio
L'info du monde, désormais en temps réel!
Composez 9150 sur votre mobile et accédez à toutes vos émissions favorites de la radio RFI sans aucune contrainte. (Coût : 25 F/min)

no limit

Emissions	Indicatif
RFI Afrique en direct	Taper 1
Dernier journal en Haoussa	Taper 2
Dernier journal Afrique en Français	Taper 3
Dernier Journal Sport Afrique	Taper 4
Dernier Journal Sport Monde	Taper 5
La Chronique de Mamane	Taper 6
La Chronique Afrique Economie	Taper 7
L'invité Afrique matin	Taper 8

www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe etisalat

Et si on en parle

Implants cochléaires : la thérapie génique pourrait les améliorer

En favorisant la croissance du nerf auditif, la thérapie génique permettrait à des personnes malentendantes et porteuses d'implants cochléaires de mieux distinguer une voix particulière au milieu d'une foule ou d'apprécier à sa juste valeur la musique, même dans un environnement bruyant. Du moins, les cochons d'Inde en auraient désormais les moyens.

L'audition est un processus complexe, faisant intervenir de nombreux acteurs. D'abord, le son émis par une source parvient jusqu'à nos oreilles, avant d'être canalisé et de faire vibrer le tympan. Ces tremblements sont transmis à trois osselets, qui répercutent l'information jusqu'à la cochlée, dans l'oreille interne. C'est ensuite à l'organe de Corti, composé de cellules ciliées externes, amplifiant le son et faisant vibrer des cellules ciliées internes : celles-ci ouvrent alors leurs canaux ioniques et libèrent les neurotransmetteurs aux fibres nerveuses. L'information remonte ensuite jusqu'aux centres nerveux auditifs, où le bruit est analysé. Les vibrations de l'air sont devenues des décharges électriques.

Le plus souvent, la surdité apparaît à la suite de dommages au niveau de la relation entre l'oreille interne et le nerf auditif. Les implants cochléaires tentent donc de rétablir le contact, par l'intermédiaire d'électrodes directement reliées au faisceau nerveux. Souvent, le dispositif fonctionne bien dans les environnements calmes et silencieux. Mais la résolution est beaucoup moins bonne lorsqu'une personne malentendante tente de converser au milieu d'une foule. Le signal devient même de plus en plus grossier lorsque l'ouïe est perdue depuis longtemps, car les neurones se flétrissent. En compensation, l'appareil envoie l'artillerie lourde, permettant de maintenir une information auditive, tandis qu'il aurait fallu une multitude de frappes chirurgicales afin de proposer un message net.

Nerf qui repousse après une décharge électrique

Jeremy Pinyon, chercheur à l'université de Nouvelle-Galles du Sud de Sydney (Australie), s'est mis en tête de résoudre le problème. Il a alors imaginé, avec l'aide de ses confrères, une thérapie génique permettant de redonner une nouvelle jeunesse aux fibres nerveuses et favoriser leur croissance. Une technique testée sur des cochons d'Inde sourds, et potentiellement approuvée par une étude publiée dans *Science Translational Medicine*.

D'ordinaire, la thérapie génique exige l'utilisation d'un vecteur viral inoffensif porteur du gène d'intérêt, s'infiltrant dans les cellules. Mais cette fois, les scientifiques ont profité du potentiel de la prothèse auditive. Pas de virus, mais une décharge de 20 V entraînant une électroporation. Ainsi, les cellules baignaient dans une solution contenant les deux gènes utilisés : *Bdnf* synthétisant un facteur de croissance nerveuse, et le gène de la GFP, pour localiser les cellules in situ. Le courant a ouvert les pores cellulaires et les gènes ont pu pénétrer leurs cibles.

Preuve en a été faite : au bout de deux semaines, les fibres nerveuses avaient repris leur croissance. Les cochons d'Inde pouvaient à priori utiliser plus efficacement leur implant cochléaire. Une annonce à prendre avec précaution, puisque ni test auditif ni comparaison n'ont été réalisés.

La thérapie génique pour les malentendants bientôt chez l'Homme

Pour l'heure, on est encore très loin des applications cliniques éventuelles. Il faudra encore de nombreux tests avant d'imaginer tester une telle technique chez l'Homme. Néanmoins, ces résultats constituent une avancée importante qui prouve que la thérapie génique représente réellement un traitement d'avenir.

Cependant, ces recherches pourraient intervenir un peu tard. L'an passé, une équipe de chercheurs états-uniens avait testé la thérapie génique à l'aide d'un vecteur viral chez des souris malentendantes. Les cellules ciliées détruites avaient repoussé, d'après leurs résultats publiés dans *The Laryngoscope*. Et ces mêmes scientifiques viennent d'obtenir les autorisations pour tester le procédé chez des volontaires humains. Affaire à suivre donc !

Le roi de la musique traditionnelle sera présent en terre japonaise du 15 au 26 mai. Il fera une série de concerts à Tokyo, Togo-Cho, Osaka, Takarazuka, Nagoya et Sendai. Le voyage est organisé par l'ambassade du Togo, qui entend faire découvrir la culture togolaise et africaine au public japonais, mais aussi de promouvoir le pays sur le plan touristique et économique.

Musique

King Mensah au Japon

King est auteur de 7 albums. Les trois premiers sont d'excellente facture, mais on peut valablement douter des autres derniers, surtout du dernier, Da. Le live n'est pas son point fort, mais sa voix est unique. Il n'y a pas son pareil au Togo pour chanter un a capella. Sa musique est une espèce d'afro-funk, qui dispose d'un rythme du terroir togolais aux sonorités modernes.



Cinéma

DSK sera-t-il au cinéma ?

Welcome to New-York, le film inspiré de l'affaire DSK et produit par le producteur Vincent Maraval ne pourra peut-être pas être dans les box-offices ce 17 mai, date de sortie prévue. Les pressions et les menaces sur la personne du producteur et du réalisateur Abel Ferrara, sont très grandes. Plusieurs personnes de l'entourage de Dominique Strauss-Kahn et son ex-femme, Anne Sinclair, n'entendent pas du tout permettre la diffusion de ce scandale.

La sortie de Welcome to New-York opérera directement en vidéo à la demande (VOD). Le film fait l'objet de vives polémiques depuis plusieurs mois, à telle enseigne que l'artiste Isabelle Adjani, censée jouer le rôle d'Anne Sinclair, a été remplacée au pied levé par Jacqueline Bisset. Selon les médias français, l'ex-femme de DSK, torpille toute action qui peut aboutir à la sortie du film.

Maintenant que le film va sortir, elle tente d'en empêcher la sortie. C'est du moins ce qu'a prétendu le metteur en scène, qui a affirmé que l'ex-compagne de Dominique Strauss-Khan avait tout fait pour



empêcher la sortie du film, maintes fois repoussée. "Elle essaie encore de bloquer le film. Peut-être qu'elle y parviendra...", accusait en fin d'année dernière dans Les Inrockuptibles Abel Ferrara, laissant entendre que la journaliste, qui a mis sa fortune à disposition de DSK pour le sortir de prison dans l'affaire du Sofitel, avait les moyens financiers pour arriver à ses fins.

Le producteur a raison de voir des complots partout. "Je ne suis pas adepte de la théorie du complot.

Mais là, les faits parlent pour moi et illustrent, à l'instar de ce que nous subissons depuis trois ans, les relations incestueuses qu'entretiennent dans ce pays les élites, les politiques, les médias", dénonce ainsi Vincent Maraval dans une interview accordée au Journal du Dimanche. "A tous les échelons, on pratique l'autocensure, c'est pitoyable", ajoute le producteur, qui précise qu'"aucune chaîne de télé française n'a voulu nous financer, alors que

nous avons deux immenses stars internationales". Et ce n'est peut-être pas fini. "Je viens d'apprendre qu'UGC essaie d'empêcher la sortie du film sur ses écrans en Belgique en faisant pression sur ses exploitants. Deux partenaires médias importants nous demandent de retirer leur logo sur l'affiche. Ça me sidère", dénonce encore Vincent Maraval.

Et Anne Sinclair menace d'utiliser sa fortune pour ruiner la vie des deux cinéastes.

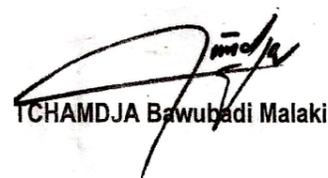
CONGRÈS STATUTAIRE DU CLUB DE FOOTBALL OKITI FC DE BADOU

COMMUNIQUE

Le comité intérimaire de gestion de club de football dénommé OKITI FC de Badou, informe le public que le congrès statutaire dudit club aura lieu **le samedi 31 mai 2014 à Badou (Préfecture de Wawa)**.

Par ailleurs les adhésions au club OKITI FC de Badou sont ouvertes du **jeudi 24 avril au vendredi 23 mai 2014 à 18h00'** et sont reçues à l'étude de Me SESSENOU, sis, Angle Boulevard de la Victoire, rue Logomé, en face de l'entrée principale de l'école nationale des sages femmes de Lomé-Tokoin, les jours ouvrables de **09h00' à 18h00'**.

Pour le Comité intérimaire
Le Président


TCHAMDJA Bawubadi Malaki



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Accès des Pauvres aux Services Financiers

L'octroi des crédits est effectif dans les institutions financières partenaires

Etonam Sossou

Certaines femmes sont déjà en possession du crédit du produit «Accès des Pauvres aux Services Financiers» (APSEF) initié par le Fonds National de la Finance Inclusive. Les institutions de microfinance partenaires du Fonds, telles que FUCEC-Togo, la Mutuelle d'Appui et de Soutien des Jeunes pour le Développement (AJSD) et ECHOPPE-Togo, ont en présence de la ministre du Développement à la Base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, Victoire Tomégah-Dogbé, le 12 mai 2014, sensibilisé et formé les bénéficiaires avant de leur accorder des crédits.

AAgoè Kitidjan, Agbalépédogan ou à Avénou, les populations composées majoritairement de femmes ont manifesté avec enthousiasme leur adhésion à ce produit APSEF. Pour certaines bénéficiaires ce crédit leur permet de toucher pour la première de leur vie une somme de 20 ou 30000FCFA. Elle compte ainsi se lancer dans les activités génératrices de revenus pour offrir de meilleures conditions de vie à leurs enfants.

Le produit APSEF lancé le 26 avril 2014 par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé— le tout premier du FNFI - est destiné à régler la question de l'exclusion financière en assurant l'accès à des services financiers de base

pérennes et viables, qu'il s'agisse de petite épargne, de micro crédit ou microassurance aux populations vulnérables pour leurs activités génératrices de revenus. Le Fonds National de la Finance Inclusive, via les institutions de microfinance apporte de l'innovation dans l'offre des services et produits spécifiques visant l'intégration des pauvres dans le circuit productif. L'objectif visé par le gouvernement est de permettre aux populations à la base plus spécifiquement les femmes de faire des activités génératrices de revenus tout en mettant à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté. D'un montant individuel maximum de 30.000 F CFA à un taux d'intérêt unique et uniforme de 5% sur toute l'étendue du territoire, le crédit APSEF devrait profiter aux groupes solidaires sans caution matérielle ou financière. Seule la caution solidaire des membres du groupe - composé de 4 à 6 personnes — est exigée. Une partie des intérêts est reversée au bénéficiaire sous forme d'épargne 'stratégique' de 3% lorsque le remboursement du crédit est achevé sans retard.

Cette cérémonie de lancement du produit APSEF a connu la présence des membres du gouvernement, des députés à l'assemblée nationale, des partenaires techniques et financiers du Togo, des prestataires de services financiers



ainsi qu'un nombre important de femmes venus de tous les coins du Togo. Les 18 institutions de microfinance qui ont scellé un partenariat avec le Fonds le 25 avril ont reçu des ordinateurs portables, des motos et voitures au titre d'appui institutionnel logistique.

Le produit «APSEF» compte toucher 300.000 personnes avant la fin de cette année par l'intermédiaire des prestataires de services financiers, notamment les institutions de micro finance partenaires du FNFI. Au total, 2 millions de Togolais pauvres devraient bénéficier des produits subséquents du Fonds afin de se soustraire des difficultés de la vie quotidienne et ainsi, améliorer leurs conditions de vie.

«Le produit APSEF aura un impact socio économique remarquable car il contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres. Il permettra aux femmes et hommes pauvres de constituer les épargnes conséquentes à partir des revenus générés par les activités financées par les prêts reçus », soutient Victoire Tomégah Dogbé, ministre du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Avant de

renchérir que le produit APSEF, favorisera en outre une meilleure insertion des femmes et des hommes dans la vie sociale et contribuera à la réduction de l'exode des populations rurales.

Financé actuellement sur fonds propres de l'Etat, le FNFI compte à terme diversifier ses sources de financement en mobilisant des Partenaires Techniques et Financiers notamment la BOAD, la BAD, la BIDC, la Banque Mondiale et le Système des Nations Unies qui ont déjà donné

leur adhésion à ce nouvel instrument au service des populations.

La vision actuelle du Gouvernement togolais est de construire un secteur financier solide, dans lequel le secteur micro financier s'articule parfaitement au secteur financier global et faisant jouer à la finance, un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté à travers l'autonomisation socio-économique des populations.

En effet, sur la base du rapport de la Banque Mondiale qui estime à trois millions le nombre de togolais pauvres, le gouvernement a estimé qu'une synergie d'actions de tous les acteurs s'impose afin de booster les différents secteurs de l'économie et propulser le développement. Comme l'a si bien dit Faure Gnassingbé, *qu'on ne peut pas développer un pays avec une population pauvre*, le Fonds National pour le Financement Inclusif, via les institutions de microfinance apporte de l'innovation dans l'offre des services et produits spécifiques visant l'intégration des pauvres dans le circuit productif.

Le genre

Une approche souvent mal interprétée

L'impatience des partisans du «genre» se comprend. Mais il faut éviter de créer une injustice pour en réparer une autre. Si de nombreux défenseurs se montrent si carrés dans leur analyse, c'est certes à cause d'un phénomène de mode, mais davantage par conviction. Qui douterait en effet de l'apport des femmes dans le développement? Elles représentent près de 52 % des populations d'Afrique et jouent un rôle de premier plan dans la production agricole. Elles assurent 80 % de la production vivrière, 100 % de la transformation des produits de base et près des trois quarts de leur commercialisation. Mais socialement parlant, elles restent invisibles. Le «genre» veut corriger cette injustice. Ses partisans soutiennent que si les femmes bénéficiaient plus tôt, de formations, de crédits, d'équipements agricoles comme les hommes, l'Afrique mangerait à sa faim et la nature ne s'en porterait que mieux...

Selon eux, marginaliser les agricultrices, c'est se priver de forces vives. Il suffirait de les impliquer pour que tout aille pour le mieux ou presque. Le développement agricole a été une suite d'occasions ratées. Même l'implication des hommes s'est faite tardivement. Pendant la période des indépendances, les projets et programmes étaient exécutés sans

aucune participation des populations, hommes comme femmes. Il faut attendre les années 1970-80, pour voir les hommes prendre part à l'exécution des projets, mais pas à leur conception. Toutefois, ils restent les interlocuteurs privilégiés des «chefs de projets» et reçoivent informations et formations techniques. Le succès n'est pas au rendez vous. La participation voit alors le jour.

N'écarter aucun groupe

Si dans la communauté, vous mettez un groupe à l'écart, vous courez à l'échec. C'est le cas lorsque les femmes ne s'impliquent pas autant que les hommes. Il ne s'agit pas de propos en l'air pour accrédi-ter la séduisante thèse du «genre», mais de constats tirés de l'expérience. Si vous voulez implanter un forage, la décision concerne tout le village, mais avant tout les femmes. En les écartant du débat pour la mise en oeuvre de ce projet, vous les pénalisez et elles peuvent se braquer par dépit. C'est du gâchis. Il suffit de faire confiance aux femmes pour se rendre compte qu'elles sont capables de toutes sortes de prouesses.

Servie par un discours moral et militant, l'approche «genre» suscite parfois des espoirs considérés. Et, beaucoup d'organismes en ont une vision

caricaturale et essaient de l'appliquer sans tenir compte du contexte. Une ONG a ainsi dû faire machine arrière dans un village au Nord du Togo après avoir franchement annoncé les couleurs : elle venait pour travailler avec les femmes, pas avec les hommes. Ceux ci ont dit : «Puisque vous connaissez nos épouses et nos soeurs mieux que nous, allez-y, faites. L'affaire est restée en l'état. Les «développeurs» qui croient tenir la solution veulent l'expérimenter dans l'urgence. Ils sont allés contre la tradition.

Ne pas bouleverser l'ordre social

A vouloir impliquer les femmes sans préparation, on court le risque non seulement de créer une injustice, fut-elle positive, mais aussi de créer des tensions aux conséquences imprévisibles. Elle prend le contre-pied de ceux qui considèrent les maris comme des adversaires acharnés de la «libération» de leurs épouses. La réalité est tout autre. Les hommes disent souvent: ce qui arrange mon épouse arrange toute la famille'. Mais ils y mettent des conditions, notamment le respect de l'ordre établi. Leurs épouses n'en pensent pas moins. «Je veux voir mon mari bercer mon enfant, apporter le bois à vélo mais pas faire la cuisine», soutient une femme rurale.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°280 DE LOTO KADOO DU 02 MAI 2014

Le Tirage de Loto Kadoo auquel nous assistons ce vendredi 09 Mai 2014, porte le N°281.

Des gros lots et des lots intermédiaires ont été remportés par plusieurs parieurs lors du derniers tirage de Loto Kadoo.

A l'intérieur du pays, seule la vile de KARA qui a enregistré des gagnants de gros lots vendredi dernier. Il s'agit d'un lot de 750.000F CFA et d'un gros lot de 2.060.000F CFA remporté auprès des opérateurs 10022 et 10023

A LOME, ce sont un lot de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.250.000F CFA et un super gros lot de 3.000.000F CFA qui ont été recensé sur les points de vente 50223, 30229, 60202 et 9009.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,
UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°281 de Loto Kadoo du Vendredi 09 Mai 2014

Numéro de base

11 08 70 03 26

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 691 de Lotto Diamant du lundi 12 Mai 2014

Numéro de base

** ** ** ** **